La HAS donne son feu vert au vaccin de Janssen

Compte Test - 2021-03-15 06:27:39 - Vu sur pharmacie.ma

Dans un communiqué de presse du 12 mars 2021, la Haute Autorité de santé (HAS – France) a fait part de son avis au sujet du vaccin de Janssen qu'elle préconise dans le programme vaccinal contre la Covid-19 déployé en France. D'après ce même communiqué, le vaccin de Janssen présente une efficacité satisfaisante sur la prévention de l'infection par le Sars-CoV-2 et une efficacité très bonne sur les formes sévères de la maladie. L'utilisation d'une dose unique et ses conditions de conservation rendent ce vaccin «particulièrement adapté pour les personnes éloignées du système de santé, les personnes en situation de précarité sociale ou économique et celles en situation de handicap ou ayant des difficultés à se déplacer», selon la HAS. Cette dernière a indiqué que l'arrivée de ce vaccin à vecteur viral modifié et développé à partir d'adénovirus «renforcera l'arsenal dans un contexte épidémique où les nouvelles infections et la tension sur le système hospitalier sont à nouveau en hausse et où la circulation du Sars-CoV-2 est active sur l'ensemble du territoire avec des disparités à l'échelle locale. Son déploiement permettra également de consolider les premiers signes d'un impact positif de la vaccination chez les personnes de plus de 75 ans». L'efficacité de ce vaccin qui s'élève en moyenne à 66% a été établie par un essai de phase III qui a impliqué 43.783 personnes de toutes les catégories d'âge. Les premières analyses exploratoires montrent, par ailleurs, une efficacité comparable sur les formes asymptomatiques à celle observée sur les formes symptomatiques. La réponse immunitaire persiste pendant au moins 12 semaines, y compris chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Du fait de son efficacité persistante sur les variants sud-africain et brésilien, ce vaccin présente un intérêt particulier dans les zones où ces souches circulent activement. La HAS recommande, cependant, de respecter un intervalle de 14 jours minimum entre la vaccination contre le Sars-CoV2 et un autre type de vaccin (grippe, méningite…) afin de ne pas diminuer la réponse immunitaire induite par la vaccination. Elle a également indiqué que l'utilisation de ce vaccin chez les femmes enceintes est à envisager avec le professionnel de santé et il en est de même pour la vaccination des femmes pendant l'allaitement.